



Mairie de Besançon. Police des étrangers. [...] Besançon, le 18 août 1831.

2 J 87, 1831

Mairie de Besançon. Police des étrangers.

Le Maire rappelle aux habitans de cette Ville, qui sont dans l'usage de louer des chambres et des appartemens garnis ou non garnis, qu'au terme des lois, ou des réglemens de police, ils sont tenus de s'assurer si les personnes étrançoères, qui se présentent pour se louer chez eux, ont fait à la Mairie leur déclaration de résidence et ont obtenu permis de séjour ou d'habitation ou'ils ne

 **Contexte :** [Archives municipales de Besançon-Collection numérisée d'affiches](#)

Affiches issues de la série J > Police, sécurité